



NOTE DE TRAVAIL

COMITÉ JURIDIQUE — 35^e SESSION

(Montréal, 6 – 15 mai 2013)

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

**NOTE SUR LA DOCUMENTATION ET
LES ARRANGEMENTS DE TRAVAIL**

(Note présentée par le Secrétariat)

1. INTRODUCTION

1.1 La présente note a pour objet de faciliter la consultation des différents documents présentés au Comité pour la session.

2. POINT PRINCIPAL

2.1 Les points inscrits au programme général des travaux du Comité juridique et leur degré de priorité, avec l'indication des changements qui leur ont été apportés depuis sa dernière session et un résumé des progrès accomplis au titre des divers points du programme figurent dans les notes LC/35-WP/3-1 et LC/35-WP/4-1.

2.2 Le point principal qui sera examiné pendant la 35^e session du Comité, le point 2 de son ordre du jour, intitulé « Actes ou délits qui inquiètent la communauté aéronautique internationale et qui ne sont pas prévus dans les instruments de droit aérien existants » (point 2 du programme des travaux du Comité). Le Comité est invité à examiner ce point sur la base de la note d'introduction du Secrétariat (LC/35-WP/2-1), du projet d'instrument qui figure dans son appendice, des rapports de deux réunions du sous-comité spécial, du rapport du Rapporteur reproduit à l'Appendice 4 du rapport de la première réunion du sous-comité et d'autres documents connexes. Toutes les notes de travail relatives à cette question figureront dans des subdivisions de la note LC/35-WP/2.

3. DOCUMENTATION SUR LES AUTRES POINTS

3.1 Les points 1, 4, 6 et 7 de l'ordre du jour provisoire figurent à l'ordre du jour de toutes les sessions. Le point 3 portera sur des points du programme général des travaux du Comité juridique, sauf sur son point 2, ainsi qu'il est indiqué précédemment, qui sera examiné au titre du point 2 de l'ordre du jour. Le point 5 est normalement examiné toutes les deux sessions du Comité juridique, conformément à la Règle 6 de son Règlement intérieur (Doc 7669-LC/139/5).

3.2 Les notes relatives aux points 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour sont publiées sous forme de séries de documents qui sont des subdivisions des notes principales LC/35-WP/3, LC/35-WP/4, LC/35-WP/5, LC/35-WP/6 et LC/35-WP/7.

3.3 Les notes d'information, disponibles uniquement dans la langue où elles sont présentées, seront publiées comme documents supplémentaires sous les cotes LC/35-IP/1, LC/35-IP/2, etc.

4. **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Le Comité juridique tiendra sa 35^e session au siège de l'OACI (999, rue University, Montréal), dans la salle de conférences n^o 3 (1^{er} étage du Centre de conférences), sa séance d'ouverture étant fixée à 10 heures le 6 mai 2013.

— FIN —